



## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

À une séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest tenue le 14 juillet 2025, à 13h30, à la salle de l'église de St-Rémi, à laquelle sont présents :

André Ste-Marie	Brébeuf
Luc Tremblay	Amherst
Pierre Bertrand	Montcalm
Pascale Blais	Arundel
François Thibault	Huberdeau

Formant tous quorum sous la présidence de M. André Ste-Marie.

Le secrétaire-trésorier/coordonnateur Bernard Davidson est également présent.

### **ORDRE DU JOUR PROPOSÉ**

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance.
2. Ratification de l'ordre du jour.
3. Ratification du procès verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025.
4. Ratification des comptes à payer.
5. Relevé des heures travaillées de Bernard Davidson pour les mois de mai et juin 2025.
6. Suivi des opérations et de divers dossiers depuis la dernière séance.
7. Mise en situation bail garage municipal et alternatives.
8. Engagement d'un adjoint au coordonnateur.
9. Gestion des bacs et suivi patrouille verte.
10. Remplacement des camions robotisés.
11. Affaire (s) nouvelle (s).
12. Période de questions.
13. Levée de la séance.

### **2- RÉSOLUTION 29-07-2025 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Thibault

QUE l'ordre du jour soit ratifié en ajoutant à affaires nouvelles :

10 a) Démission d'un chauffeur et à 10 b) Suivi audit financier.

Adoptée à la majorité



**Procès-verbal de la Régie intermunicipale  
des matières résiduelles de l'ouest**

**3- RÉSOLUTION 30-07-2025 – RATIFICATION DU PROCÈS-  
VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bertrand

QUE le procès-verbal de la séance du 12 mai 2025 soit ratifié tel que rédigé.  
Résolutions numéros 22-05-2025 à 28-05-2025 inclusivement.

Adoptée à la majorité

**4- RÉSOLUTION 31-07-2025 RATIFICATION DES COMPTES À  
PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay

D'approuver la liste des comptes à payer pour un total de 141 762.48\$ ainsi que  
les factures suivantes :

- L'Apostrophe plus inc. 12 38\$ papeterie patrouille verte
- Labrie plus 927.80\$ pièces bras robotisé et caméra
- Factures de NAPA reçues le 14-07-2025

Adoptée à la majorité

**5- RELEVÉ DES HEURES DE BERNARD DAVIDSON POUR  
LES MOIS DE MAI ET JUIN 2025**

Pour le mois de mai un total de 29 heures 45 minutes et pour le mois de juin  
un total de 26 heures 30 minutes représente les heures travaillées de Bernard  
Davidson.

**6- SUIVI DES OPÉRATIONS ET DES DOSSIERS**

Le Coordonnateur fait état des diverses opérations, bris et suivi des  
divers dossiers depuis la dernière séance.

**7- MISE EN SITUATION BAIL GARAGE MUNICIPAL ET  
ALTERNATIVES- RÉSOLUTION 32-07-2025**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Amherst projette l'achat d'un  
camion additionnel pour le déneigement à l'automne 2025;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du 3 juillet dernier à laquelle  
participait le maire d'Amherst. M, Jean-Guy Galipeau, le directeur général  
M. Martin Léger et pour la régi le président M. André Ste-Marie, le vice-  
président M. Pierre Bertrand ainsi que le coordonnateur M. Bernard



## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

Davidson, la régie a été informée que l'entente convenue entre les parties en juillet 2024 pour le renouvellement du bail du garage municipal était remis en question :

CONSIDÉRANT QUE la régie doit trouver une alternative pour le stationnement à l'abri de ces deux camions, afin de protéger les éléments mécaniques et électriques des intempéries;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, la solution retenue est l'installation d'un abri commercial sur le terrain attenant au garage municipal au 1323 route 323 sud;

CONSIDÉRANT QUE les autres clauses du bail prévoyant la possibilité de réparer nos camions à l'intérieur du garage, l'accès aux toilettes, l'accès à l'horodateur et autres clauses demeurent en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay

QUE le coordonnateur Bernard Davidson soit autorisé et ce, après validation en présence des représentants de la municipalité, de l'emplacement de l'abri commercial à installer, d'entreprendre toute démarche nécessaire à l'acquisition et à l'installation du dit abri et à procéder à toute demande de prix et soumissions si requis, et ce jusqu'à concurrence d'un montant de 50, 000.\$.

Les crédits budgétaires à cette fin seront affectés au surplus accumulé de la régie.

Adoptée à l'unanimité

Les sujets 8, 9 et 10 sont reportés à une prochaine séance

- Engagement d'un adjoint ou coordonnateur;
- Gestion des bacs et patrouille verte;
- Remplacement des camions robotisés;

### **10- DÉMISSION ET REMPLACEMENT D'UN CHAUFFEUR- RÉSOLUTION 33--07-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bertrand et unanimement résolu

QUE suite à la démission d'un chauffeur, le coordonnateur est autorisé à procéder au recrutement d'un nouveau chauffeur. Considérant la possibilité de recruter un chauffeur mécanicien, machiniste et contremaître dans le milieu municipal, le conseil d'administration propose de privilégier cette avenue, ce qui permettrait d'assurer une stabilité pour la régie.

Adoptée à la majorité



**Procès-verbal de la Régie intermunicipale  
des matières résiduelles de l'ouest**

**R. 34-07-2025**

**12- RÉOLUTION 34-07-2025- LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay

QUE la séance soit levée.

Il est 16 h 15

Adoptée à la majorité

*Je, M. André Ste-Marie atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code Municipal.*

\_\_\_\_\_  
*Président*

\_\_\_\_\_  
*Secrétaire-trésorier*